

La CFDT-Culture, la CFTC-Culture, l'UNSA-Culture

présentent :

Brève histoire de la RGPP (1)

« Alors que toute réforme ne devrait se fixer comme objectif que l'intérêt général et le progrès social pour tous, il s'agit bien ici de démanteler le statut de la fonction publique, pour mieux mettre en place la révision générale des politiques publiques qui commande des suppressions massives de postes de fonctionnaires. L'objectif est bien de donner aux administrations de nouveaux outils pour gérer les restructurations qu'imposera cette RGPP. »
Marc Dolez, 2 juillet 2009, Assemblée nationale

« La révision générale des politiques publiques constitue une réforme de l'Etat sans précédent. 374 décisions, organisées autour de 6 axes de modernisation, ont été adoptées lors des 3 conseils de modernisation des politiques publiques qui ont eu lieu entre décembre 2007 et juin 2008. Ces décisions font aujourd'hui l'objet d'un dispositif de suivi rigoureux, piloté au plus haut niveau de l'Etat, afin de garantir leur mise en œuvre dans les délais fixés et en toute transparence. Le deuxième rapport d'étape, rendant compte mesure par mesure de l'état d'avancement de la réforme, a été présenté en Conseil des ministres par Eric Woerth, le rapporteur général de la RGPP, le 13 mai 2009. » (Éditorial, s. d. [fin mai 2009 ?])



Cet éditorial qui figure en colonne de gauche du site rgpp.modernisation.gouv.fr — que les agents du MCC connaissent tous par cœur... — surmonte une photographie exceptionnellement souriante de Monsieur le Ministre du Budget, Éric Woerth. Il est plus que probable qu'il sort de sa plume. Nous avons été frappés par l'utilisation, ici parfaitement appropriée, de la formule « *sans précédent* », accoutumés que nous sommes à son usage, un peu « langue de bois » il faut bien le dire, dans les tracts syndicaux ou dans les colonnes de *L'Humanité*, le plus souvent pour souligner une véhémence dénonciation d'un fait inacceptable. Clin d'œil de notre excellent ministre, ou retour involontaire du refoulé ? Quant à la transparence invoquée, il y a au moins un point sur lequel elle n'est pas vaine, c'est lorsque le dispositif de suivi nous est présenté comme « *piloté au plus haut niveau de l'État* ». Nous illustrerons dans un prochain épisode à quel point camper sous les fenêtres de la ci-devant ministre ou de l'administration du MCC est aussi peu pertinent que de chercher sous un réverbère des clés perdues ailleurs, au prétexte que « là, au moins, il y a de la lumière ! »...

Tout était urgent — et tout le demeure, au reste ! —, lorsqu'au lendemain des élections européennes (auxquelles le peuple français, à l'instar de la plupart des autres peuples européens, s'est assez largement dispensé de participer, ce qui offrit sur un plateau une victoire par jet d'éponge au parti de ce gouvernement), le neveu d'un ancien président de la Cinquième

République, M. Frédéric Mitterrand annonça qu'il était nommé ministre de la Culture, contraignant l'Élysée à avancer de quelques heures la proclamation du remaniement ministériel. La nomination de M. Mitterrand à la Culture a donné lieu à suffisamment de gloses plus ou moins informées dans les salons médiatiques pour que nous n'y revenions pas. Enfin pas tout de suite. Et voilà que les urgences ont été reportées, pas tout à fait *sine die*, mais un peu plus chaque jour. Les CTP d'administration centrale et ministériel urgeaient ? ils ont attendu... (Depuis, le CTPM a eu lieu, en l'absence des syndicats ; le CTPC, lui, était prévu pour le 3 septembre 2009).

Nous avons profité de l'été pour essayer de dresser notre bilan de ces deux années de RGPP. Mais pour procurer à vos yeux un bonheur esthétique trop rare, nous vous offrons tout d'abord une **frise ornementale** empruntée au foisonnant site de la RGPP mentionné ci-dessus, histoire de recadrer nos repères :



Frise ornementale bichrome en camaïeu.
France, Art officiel,
1^{er} quart du XXI^e siècle.

Et commençons, en toute humilité, par la fin, par ce qui n'était pas totalement limpide au départ de cette entreprise mensongère, et qui crève les yeux aujourd'hui :

La RGPP, qu'est-ce que c'est, et à quoi ça sert ?

— **La RGPP, c'est la mise aux normes néo-libérales de l'administration française, une mise aux normes tardive, et donc menée à marche forcée :**

1. effacement du statut d'indépendance des fonctionnaires publics, par leur extinction (retraite, « mobilité », le rapport Silicani, quoi !, et la loi votée par l'Assemblée dans la torpeur de l'été le 7 juillet 2009 ; déjà adopté par le Sénat le 29 avril 2008, le texte allait être ensuite examiné par une commission mixte paritaire réunissant députés et sénateurs, en vue d'une adoption définitive qui fut prononcée le 3 août 2009 [JO du 6 août]) et leur remplacement, sans concours, donc par « affinités » et rapport vassalisé, par des « non-titulaires » (bientôt ce mot n'aura plus de sens parce que personne ne saura plus ce qu'était le fait, pour un **fonctionnaire**, d'être **titulaire de son grade**, et par là **libre**, autant que possible, de toute pression), des CDI, des CDD, des précaires ;

2. externalisation d'un maximum de fonctions jusque là régaliennes (jusqu'à l'armée qui s'apprête à commercialiser des fonctions comme la partie « de routine » des télécommunications satellitaires, ce qui s'appelle en novlangue un mode de « financement innovant »...);

3. restrictions budgétaires jusqu'à l'asphyxie ;

4. et, en conséquence, disparition de l'égalité de tous dans l'accès au service public — il n'y aura plus que des « services *au public* » —, **disparition de son corollaire, notre précieuse « continuité territoriale ».**

Et pourtant, ce fameux « modèle social français », à base d'égalité, de solidarité, du moins ce qui n'en a pas encore été détruit, est précisément ce qui ferait que notre pays serait moins ravagé par la dépression que l'insatiable finance mondialisée creuse chaque jour un peu plus dans l'économie réelle. Mais peu importe : **la RGPP va continuer d'avancer ses tanks et d'écraser tout et tous** sur son passage : ce n'est ni l'action concertée de ministres réfléchis ni la lubie capricieuse et despotique, malgré les apparences, de celui qui a mérité le nom d'Omniprésident, c'est la règle d'airain de cette petite élite capitaliste, trans-frontières, dont le fanatisme néolibéral ne s'exprime jamais aussi bien que dans la soporifique littérature grise des bureaucraties européennes et internationales.

Pas de concertation avec les personnels concernés, aucune information, aucun débat en direction des citoyens concernés — c'est leur service public et l'égalité de leurs droits qui vont disparaître.

Merveilleuse convergence des compliments et admonestations du **Conseil de l'Europe** et du **Fonds monétaire international** : « ... *le Conseil recommande à la France de poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles. Il est notamment recommandé que la France [...] accélère les efforts d'assainissement budgétaire [...] à moyen terme, en respectant [...] notamment [l'objectif de] la croissance zéro des dépenses publiques ; [...] modernise encore le marché du travail [...], et améliore les possibilités [...] de formation tout au long de la vie afin de mieux les adapter aux besoins du marché du travail.* » (rapport du conseil au Conseil européen, 19-20 mars 2009, recommandations intégrées par pays, annexe de l'annexe 6638/09, p. 31-32) <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st06/st06638.fr09.pdf>

Quant au FMI, il déclare que « *la clé d'une croissance plus vigoureuse c'est le calendrier des réformes de structure : la crise ne doit pas le faire dérailler.* » Et d'ajouter, au cas où ce ne serait pas assez clair : « *L'objectif d'une croissance zéro des dépenses du gouvernement et de son administration centrale devrait être maintenu même si la croissance du service de la dette doit entraîner en compensation la réduction d'autres dépenses. Nous louons les autorités d'avoir mené à bien l'objectif du non remplacement d'un « civil servant » sur deux partant à la retraite et les encourageons à poursuivre sans défaillance cette politique.* » (L'expression « civil servant » est traditionnellement traduite par « fonctionnaire » ; on mesure cependant combien les notions de « service public » et de « fonction publique » sont absentes de la langue anglaise, britannique ou étatsunienne...) (IMF, France—2009 Article IV Consultation Mission Concluding Statement, Paris, June 16, 2009.) <http://www.imf.org/external/np/ms/2009/061609.htm>

Et voilà-t-il pas que l'**OCDE** (Organisation de Coopération et de Développement économique. Devise : « *Pour une économie mondiale plus saine, plus forte, plus juste* ». Si, si !... Texto !) s'y met en glissant dans ses prévisions (déjà controuvées...) quelques prédictions rassurantes en forme d'exhortation : « ... *Les mesures budgétaires adoptées pour faire face à la crise commencent à produire leurs effets et, dans une large mesure, elles sont auto-réversibles. La récession entraînera néanmoins un creusement sensible des déficits, de sorte que le grand défi des années à venir va consister à redresser de façon crédible les finances publiques. Une fois que la reprise sera bien ancrée* [n. de la R. : « doux rêveurs... » c'est nous qui soulignons], *il conviendra donc que le gouvernement mette en œuvre un plan à moyen terme de réduction des dépenses et d'élargissement de l'assiette des impôts qui assurera la viabilité budgétaire.* » (Perspectives économiques de l'OCDE. France, version préliminaire, 23 juin 2009) <http://www.oecd.org/dataoecd/35/26/20324779.pdf>

Malgré quelques précautions de langage sur le fait que la crise n'est pas tout-à-fait terminée, **aussi bien le Conseil européen que le FMI ou l'OCDE laissent paraître leur conviction que « ça va repartir »**, que les élites aveugles et sourdes qu'ils représentent, « shootées » au fric depuis trois décennies, pourront continuer, comme avant, à accroître leurs indécentes fortunes en saignant les peuples et la terre. Même la nécessaire écologie, ils ont font un « business » : la « croissance verte ». Ils n'entendent rien de ce qu'annoncent les Cassandre de l'économie, ceux qu'ils n'écoutaient déjà pas avant le « coup de tonnerre » de cette crise financière que personne, n'est-ce pas, n'aurait pu prédire (nous tenons à la disposition de nos « élites » la liste substantielle des économistes sérieux qui ont « prédit » la catastrophe, et leur suggérons d'écouter au moins les plus contrits des vaticinants libéraux qui ont retourné leur veste avec plus ou moins de dextérité et sont toujours invités permanents du grand cirque médiatique, où il leur faut « expliquer » la crise, les *subprime*, les effets levier, etc., en trente secondes chrono, puisqu'aussi bien c'est aujourd'hui le format de la « pédagogie »...), et dont, pensent-ils, nous allons sortir, sinon en 2010, mais à coup sûr en 2011, au pire en 2012... Ils n'ont pas compris que nous sommes en train de changer de monde, que celui qui vient est impossible à définir, que la dureté des temps exigerait, au long cours, la naissance ou le renforcement des solidarités nationales, régionales. En France, qu'il faudrait que **nous cessions de détruire le socle établi par le Conseil national de la Résistance** dont le Président, avec la légèreté inconséquente de qui fait de la « comm' » et non de la parole authentique, n'hésite pas à se réclamer (comme de Jaurès ou de Blum, d'ailleurs ! les mots n'ont plus de sens, et tout le monde s'en fout !), dans un tourbillon de mensonges !



Eh oui ! Image d'une authentique régression...

Et c'est pourquoi il est « urgent de poursuivre “les réformes” », comme ne cessent de le répéter sur tous les tons tout ce qui compte dans le gratin de nos politiques, de l'aboyeur gouvernemental, M. Frédéric Lefebvre, au comptable en chef, M. Éric Woerth.

Qui peut croire, et surtout faire croire qu'il sert à quoi que ce soit de s'asseoir, nous, représentants du personnel, en face d'une administration instrumentalisée et qui n'a d'autre ressource que de tenter à son tour de nous instrumentaliser ?

(à suivre)

La CFDT-Culture, la CFTC-Culture, l'UNSA-Culture

présentent :

Brève histoire de la RGPP (2)

« Que retenir en effet de ce monument de travail technocratique, officiellement inspiré de l'exemple canadien de revue des programmes, qui a mobilisé pendant des mois l'ensemble des administrations et des cabinets ministériels au point de "vampiriser" l'ensemble de l'action administrative de l'État, et qui a accessoirement permis d'enrichir substantiellement de nombreux cabinets d'audit ? » [...] « ...l'essentiel des économies est à rechercher, selon le Gouvernement, du côté de la réduction des effectifs de fonctionnaires et de la réforme de la politique du logement. [...] Au total, le Président de la République a évoqué un montant d'économie nette de l'ordre de 5 milliards d'euros à l'horizon 2009. Outre que la réalité de ce chiffre reste sujette à caution, il est intéressant de le rapprocher du coût du "paquet fiscal" voté l'été dernier [2007], qui a conduit à réduire de 15 milliards d'euros les recettes de l'Etat, afin de financer des mesures en faveur des plus favorisés. »

Budgetor, 9 avril 2008, <http://www.betapolitique.fr/RGPP-tout-ca-pour-ca-04063.html>

RGPP : philosophie affichée, méthode appliquée. Le point de vue (commenté) des « maîtres »

*« Un chien aboie bien à la lune, et **une chèvre** regarde bien **un ministre**,
et **un chien un évêque** dont moult il s'ëbahit. »*

François Brouart, dit Béroalde de Verville (1556-1626), *Le Moyen de parvenir*,
contenant la raison de tout ce qui a été, est et sera,[...], 1616

Nous évoquions dans notre premier épisode les aspects aveuglément idéologiques de l'entreprise RGPP, jusque dans ses parrainages les plus mondialement « éminents » (Conseil européen, FMI, OCDE), nous allons aujourd'hui tenter de comprendre les motifs de la « révision » tels que proclamés par le gouvernement, et constater la méthode employée et ses effets.



Logo tonique de la revue des programmes au Canada

Au point de départ de l'entreprise, le tonitruant « succès » de la réforme engagée au Canada en 1990 fait des envieux dans les cercles de « think tanks » de tout ce que la France compte de libéraux (ça va donc très loin « à gauche »...). Dès janvier 2008 la CFDT-Culture allait dénoncer dans la « révision générale des politiques publiques » « *une copie conforme de la "revue des programmes" entreprise par le Premier ministre canadien Jean Chrétien (Parti libéral du Québec) de 1995 à 1998, période au cours de laquelle les crédits des ministères ont été amputés de 5 % à 40 %.* » Ce fut « une

*boucherie financière, qui s'est traduite par la **suppression d'un fonctionnaire sur six**, la **privatisation en masse de services publics** (transports en commun, éducation, énergie, santé) et une **dégradation des conditions de vie des Canadiens.** » (Lettre ouverte à la mission Auvigne.)*

Qu'à cela ne tienne : ce qui nous a été présenté dès le lendemain des élections législatives de 2007 sous l'intitulé poétique de « révision générale des politiques publiques » se révèle, pour une large part, comme *un copié-collé de la « revue des programmes »* du Canada ; **au point que, dans un bref premier temps c'est le mot « revue » qui prévaut** (conseil des ministres du 20 juin 2007 :

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/la-revue-generale-des-politiques-publiques>)



État de l'économie canadienne aujourd'hui

avant son remplacement par « révision », moins québécois d'usage... — ; *mais pas seulement* : s'il est bien question d'emprunter au Canada sa triple méthode de « dégraissage » (affectation préférentielle des ressources aux programmes prioritaires ; réduction des subventions aux entreprises privées ; facturation de certains services gouvernementaux), il y a aussi le modèle suédois qui montre la voie d'une privatisation à grande échelle : élagage des ministères par délégation de gestion de services publics à des « agences autonomes » publiques, mixtes ou privées, avec des personnels glissant du statut de fonctionnaire à des contrats de droit privé (suivez notre regard, et au bout **la belle loi** dont nous parlions dans le premier épisode, **enfin aboutie**, « **relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique** » : LOI n° 2009-972 du 3 août 2009 :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=62CBA376682EFB64289313976BF8BEB1.tpdjo13v_2?cidTexte=JORFTEXT000020954520&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

Et donc, le premier texte publié à propos de cette fatale RGPP est le compte rendu de ce conseil des ministres du 20 juin 2007.

Tous les mots les plus chatoyants de la novlangue bureaucratique-libérale scintillent dans le texte : « **impératif de performance** », « **exigence d'efficacité** », « **qualité du service rendu** », « **économie dans la gestion** »... Nous en passons, et des meilleures...

Référence est faite au rapport Pébereau sur la dette publique (2005) qui fustigeait la gabegie et les lourdeurs administratives, les empilements de dispositifs et de structures publics, « sans évaluation ni remise en cause des politiques mises en œuvre », résume le compte rendu. Et pourtant... **c'est bien ainsi que la petite RGPP fut conçue, clone de l'absence d'évaluation et de remise en cause...**

(Ici, il convient de donner quelques éléments de l'intéressante biographie de M. Pébereau. Faut-il rappeler l'ancrage dans les sphères financières de ce personnage, ancien directeur de cabinet du ministre des finances Monory sous Giscard, privé du poste qui aurait dû lui échoir, la direction du Trésor, par l'arrivée de la gauche en 1981, **patron du CCF** qu'il a conduit à la **privatisation** en **1987**, M. Balladur étant ministre de l'économie, devenu **Pdg de la BNP en juillet 1993** — toujours sous Balladur, mais Premier ministre, cette fois-ci — dont il paracheva là encore la **privatisation** dès octobre de la même année, qu'il présida jusqu'en

2000, et dont il est toujours, depuis cette date, le président du conseil d'administration ? Ce spécialiste de la **privatisation des fleurons patrimoniaux du pays** était évidemment le mieux placé pour préconiser la « réforme » : son *curriculum* parle pour lui, **et l'on voit clairement où conduit la RGPP**. Le portrait ne serait pas complet si l'on négligeait la touche finale : M. Pébereau, l'un des principaux conseillers économiques de Nicolas Sarkozy, est aussi **l'un des membres permanents du comité de suivi de la RGPP**. — Sur ce dernier point, contrairement à l'aspect très « people » du site du gouvernement, sur lequel l'on trouve d'emblée le nom des ministres, mais pas l'intitulé des ministères, ne cherchez pas sur un site officiel la composition du comité de suivi de la RGPP, ou de son conseil de modernisation : tout au plus vous signalera-t-on qu'il y a des membres permanents, mais on ne vous donnera pas leur identité : le vrai pouvoir ne s'étale pas en « une »...)

Certes, le Premier ministre indique bien quelques contenus à façonner dans ce cadre de la révision, décrits avec ce merveilleux vocabulaire de l'optimisme « managérial » :

- **simplification** du droit et des procédures
- **développement** de l'administration électronique
- **qualité** des procédures de gestion et des systèmes d'information
- **organisation** de l'État à l'échelon local
- **professionnalisation** de la gestion des ressources humaines

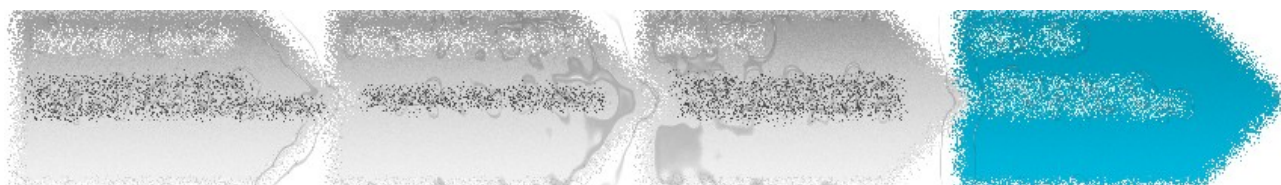
Mais surtout il distingue la nouvelle réforme des précédentes par son ampleur :

- création d'un Conseil de la modernisation des politiques publiques
- investissement personnel de tous les ministres, épaulés par des auditeurs « *spécialistes des secteurs public et privé* » (entendez par là qu'auprès des inspecteurs de la fonction publiques sont aux aguets les **cabinets d'audit privés** pour qui l'opération s'avérera juteuse...)

▪ « engagement d'embaucher un fonctionnaire pour deux partant à la retraite » (« engagement »... avouez que c'était plus positif que le calamiteux « **non-remplacement-d'un-fonctionnaire-sur-deux-partant-à-la-retraite** »... mais cette dernière formule semble avoir gagné tous les cœurs... Parce que plus concrète, pour ceux qui restent faire le travail de deux personnes pour un seul salaire, pas augmenté depuis des lustres !)

Et d'annoncer, dans la foulée, les quatre premiers chantiers « concrets » :

- la fusion de la DGI (direction générale des impôts) et de la DGCP (direction générale de la comptabilité publique)
- la fusion des services de renseignement
- la refonte de la carte judiciaire
- la réduction de l'« impôt papier » (la charge administrative sur les entreprises et les collectivités locales)



(Oh !... le copié-collé ne serait pas la meilleure méthode ?)

Tout était déjà dit dans ce bref compte rendu de conseil des ministres...

La mise en œuvre va connaître des phases d'accélération et de décélération, ou, si vous préférez, des hauts et des bas...

Dossiers et textes juridiques : chronologie

Si l'on s'en tient au site de la modernisation de l'État, aucun dossier nouveau n'a été rendu public depuis septembre 2008. **Est-ce à dire que la « révision » s'enlise ou somnole depuis près d'un an ?**

Que nenni ! en 2008 et en 2009, l'État **engrange** : les textes de loi, décrets et arrêtés se sont succédé au JO à grande cadence : cela a commencé par

- ❖ **une courte mais ambitieuse rafale de petits décrets**, visant tous à « accompagner » la précarisation des fonctionnaires, avant liquidation du statut (?) et tous datés du **17 avril 2008** (JO du 19 avril) : n° 2008-366, instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ; n° 2008-367, instituant un complément indemnitaire en faveur de certains fonctionnaires de l'État à l'occasion d'opérations de restructuration ; n° 2008-368, instituant une indemnité de départ volontaire ; et n° 2008-369, portant création d'une indemnité temporaire de mobilité ;
- ❖ rafale suivie de l'**arrêté du 4 juin 2008** (JO du 12 juillet) relatif à un téléservice de consultation de leurs dossiers d'aides pour les usagers du ministère de l'Agriculture et de la pêche (devenu depuis ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche... sans doute ce que l'on appelle une « révision » du « périmètre »...).
- ❖ Puis s'en est suivi un **tir nourri de décrets** à la date du **9 juillet 2008** : n° 2008-689 (JO du 11 juillet) réorganisant l'administration centrale du ministère de la Justice ; n° 2008-680 (JO du 10) organisant l'administration centrale du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire recomposé — *si vous n'êtes pas décomposés à la lecture de cette imposante titulature en forme d'usine à gaz (propre... forcément propre), vous pourriez songer à l'appeler de son petit nom, MEEDDAT... si, entre temps, son périmètre n'avait pas été modifié : dorénavant, prenez votre respiration et appelez-le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat* —, assorti le même jour de son **arrêté** d'application (cette sortie simultanée est une vraie rareté !...) ; n° 2008-679 (et l'arrêté !...) du **9 juillet** (JO du 10) mettant en place le Conseil général de l'environnement et du développement durable.
- ❖ Et l'on vous passe **les innombrables circulaires** qui viennent s'intercaler : celle du 7 juillet (modalités de la réorganisation départementale), celle du 21 juillet « relative aux modalités de la mise en œuvre » (nous ne nous lassons pas de cette langue administrative...) de la palanquée de décrets de précarisation du 17 avril énumérés ci-dessus, celles aux préfets du 25 juillet « relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées » (traduction en langue profane : **dissolution de régiments et de bases, mise en faillite des villes d'accueil...**), et du 1^{er} août créant l'interlocuteur unique État déconcentré/entreprises, au niveau régional (répondant au doux nom de **DIRECCTE** avec deux C : « directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi », ouf !).

Puis une pause, si l'on en croit toujours le site de la « modernisation » de l'État...

Les ennemis s'observent de part et d'autre ; le travail continue en coulisses, dans la plus totale opacité, l'automne, le triste automne est propice à la réflexion plus qu'à l'action... Mais la trêve des confiseurs à peine achevée, le tir nourri reprend !

Le **31 décembre 2008**, le premier ministre, très en forme pour son réveillon, « précise », par **circulaire** aux préfets, « la préfiguration de la nouvelle organisation départementale qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2010. »

Le **12 janvier 2009**, le décret 2009-37 (JO du 13 janvier) fusionne, par création d'une nouvelle direction, la DGCIS (compétitivité, industrie, services), les anciennes directions des entreprises, du tourisme, du commerce, de l'artisanat, des services, et des professions libérales (excusez du peu ! ce n'est plus de la **fusion**, c'est de la **concentration** ! beau terrain pour la chasse aux doublons !). Puis c'est au tour de la politique immobilière de l'État d'être réformée par la circulaire du Premier ministre du 16 janvier 2009 (JO du 21 janvier).

Du 30 janvier au 16 juin s'échelonne la longue séquelle des décrets modifiant ici, retouchant là, effaçant ailleurs, supervisant partout, concentrant, dégraissant, formatant... Le décret 2009-119 du 30 janvier (JO du 3 février) organise les (pleins) pouvoirs du ministre du budget. Celui du 16 février (2009-177 : JO du 17) s'affaire à dépouiller le ministère des affaires étrangères : il « définit le plan d'action interministériel d'emploi des moyens de l'État à l'étranger et veille à son application. » Le 27 février, c'est au tour des Diren, des Dre et des Drire — non, défense de *drire*, ce ne sont pas des mutants sortis de **Star Trek**, mais différentes directions régionales — d'être gobées par le grand Tout des futures Directions régionales de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (Direal ? ça ne sonnerait pas mal...).

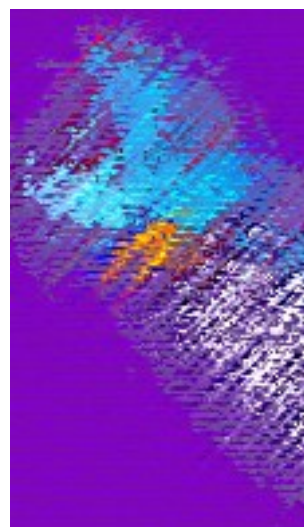


LME : le logo officiel

« *Mesure n°30 : Reconnaître l'indépendance de la statistique publique et créer une Autorité de la statistique publique. La loi crée une Autorité de la statistique publique qui veille au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques ainsi que des principes d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité des données produites.* » Outre qu'il y a quelque chose de profondément pathétique à **décréter l'excellence** — concept vide pour regrouper tous les autres, tout aussi vides... —, il est assez grotesque d'inscrire dans la loi ces beaux principes, pour n'en respecter aucun...

état de la statistique en France
après application de la loi

Le 3 mars, le décret 2009-250 précise attributions et modalités de fonctionnement de l'Autorité de la statistique publique, créée par la **LME** (loi de modernisation de l'économie) du 4 août 2008 :



Le 16 mars, le ministère de Affaires étrangères passe lui aussi à la casserole : décret de réorganisation de l'administration centrale (2009-291) avec son arrêté (JO du 17 mars) ; en même temps que le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : décret de réorganisation de l'administration centrale (2009-293) avec son arrêté (JO du 17). Rassurons-nous, le n° 292 n'est pas vacant ? non... c'est un décret « *relatif à la revalorisation des pensions de vieillesse* » (rien de grave ou de favorable aux pensionnés... Juste une correction dans le texte un peu « foireux » d'un décret de 1999...).

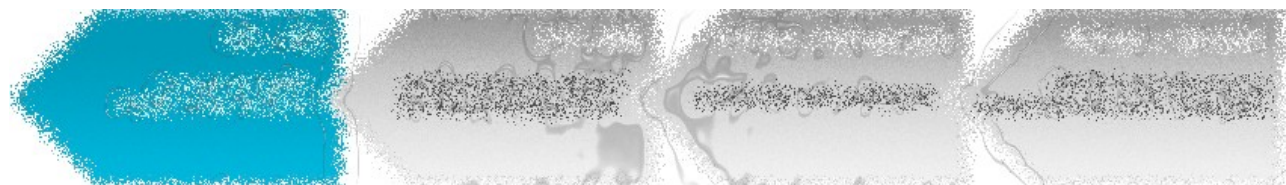
Et le 17 mars, on « mutualise » à tout va : le décret 2009-300 crée le « service des achats de l'État », « *seul habilité à conclure les marchés, accords-cadres et contrats qualifiés d'achats courants conformément au I du présent article* » (art. 2, IV). Voilà qui va améliorer le circuit entre la demande et l'obtention du stylo à bille !

Ne partez pas ! ce n'est pas fini ! Le **1^{er} avril** (ça ne s'invente pas...) paraît au JO un décret signé le 31 mars (2009-360) « relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État » : liste des emplois et classement par groupes. **Ils ne pensent pas qu'à nous, ils pensent d'abord à eux !...**

Le 21 avril, c'est au tour de la DG du Trésor et de la politique économique de se faire refaire le portrait par arrêté : ... « *cinq services et un secrétariat général* ».

Le 25 mai, définition par décret des missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales (2009-587) ; le 8 juin, de la même façon, « *organisation de l'administration centrale des ministères sociaux* » (2009-639) : pas moins de 6 ministères ou secrétariats d'État : santé, affaires sociales, protection sociale, sports, jeunesse et vie associative. (Pour autant que nous ayons pu le vérifier : sur le site du gouvernement, on trouve une liste des ministres, mais pas de liste des ministères... C'est ça aussi, la « pipolisation » du service de l'État...)

Enfin, le 16 juin, définition des « *services déconcentrés de la direction générale des finances publiques* » par décret (2009-707).



Textes de loi régressifs défilant au pas cadencé

Nous avons peine à croire que cette *furia francese* ait pu subitement s'arrêter à la faveur de l'été... Pendant la sieste, les travaux continuent : nous vous avons déjà donné les références de la merveilleuse loi de « mobilité » datée du 3 août et publiée le 6... Ne vous inquiétez pas : cette **souterraine activité de termites du modèle social** réapparaîtra au grand jour du JO dès les premières semaines de septembre !

Et dans cette avalanches de décrets, rien concernant le ministère de la Culture ? Il avait pourtant commencé la course en tête...

(à suivre)